



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SÉANCE DU 9 JUILLET 2025**

N° 2025 0063

L'An Deux mille vingt-cinq, le 9 juillet 2025 à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 2 juillet 2025, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Robert LEVY, Gérard RUFFIER LANCHE, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

Absents : Olivier CHENU, Lucas PENASA

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	12
Votes pour :	12
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

Objet : Demande d'acquisition d'un local communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Monsieur Philippe DAKIN exploite actuellement le commerce "Le Code Bar".

Par délibération n° 2023-0139 du 19 décembre 2023, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec Monsieur DAKIN, pour la location d'un local (ancien local à cartons aujourd'hui désaffecté) contigu à son commerce.

Par courrier en date du 7 mai 2025 Monsieur DAKIN a sollicité la commune pour acquérir ce local d'une surface de 10 m².

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal:

- NE DONNE PAS suite à la demande de Monsieur Philippe DAKIN dans l'immédiat. Ce point sera à nouveau abordé lorsqu'il aura finalisé l'acquisition des murs du CODE BAR.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,
René RUFFIER LANCHE**



MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE

